

Thelma Film présente

Notre famille

(anciennement **Adoptions**)



Scénario, réalisation et images **CHAYA, DAWIT & NOAH MEIER**, avec la collaboration de **MONIKA BREGGER & PIERRE-ALAIN MEIER**
Montage **MARLEN SCHMID** — Mixage **SEAN WIRZ** — Etalonnage **CHRISTOPH WALTHER** — Une Production **THELMA FILM AG**,
CHAYA MEIER — avec la participation de **CINEFORUM** et le soutien de **LA LOTERIE ROMANDE** des **FONDS SUCCÈS CINÉMA** et
SUCCÈS PASSAGE ANTENNE, de la **GOEHNER STIFTUNG** — Distribution **OUTSIDE THE BOX**



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Kultur BAK

CINEFORUM



thelmafilm EGS

Ernst
Göhner
Stiftung

Synopsis

Vingt ans après les adoptions de Chaya, née en Inde en 1999, de Dawit et Noah, nés en Éthiopie en 2003 et 2004, Monika et Pierre-Alain Meier ouvrent leurs archives familiales.

Des centaines de photographies et de films racontent une vie à cinq : les arrivées, les anniversaires, les vacances, les jeux, les premiers jours d'école. Une enfance en apparence pleine et heureuse.

Mais que racontent vraiment ces images ?

Devenus adultes, Chaya, Dawit et Noah les regardent à leur tour. Ils interrogent leur enfance, leur adoption, le sentiment d'abandon, la recherche des origines, le racisme et les préjugés rencontrés en Suisse.

Ils se demandent aussi ce qui les unit encore, ce qui les sépare, et ce qu'ils sont devenus.



Noah, Dawit, Chaya

Leurs parents, eux aussi, reviennent sur leurs choix. Ils avaient préparé ces adoptions, ils ont une passion pour l'Inde et l'Afrique, ils ont choisi de consacrer temps et disponibilité à leurs enfants, mais ont-ils été préparés à tout ce qui allait suivre ?

À adopter Chaya, alors âgée de 7 ans, une année après Dawit, âgé de 3 ans, au déménagement de Zurich dans le Jura un an et demi après l'arrivée des enfants en Suisse, aux blessures laissées par les séparations et la négligence, au désir de connaître les origines ? À ce que leurs enfants allaient devenir ?

Les archives montrent les sourires, des interviews attendrissants des enfants. Elles montrent moins les colères, les crises, les provocations, les incompréhensions et les blessures. Pour faire entendre ce qui ne figure pas dans les images, les cinq ont choisi d'y associer leurs propres voix.

Ainsi, les souvenirs se complètent, se contredisent parfois. Les images disent une chose, les voix une autre.



Monika & Pierre-Alain

Aujourd'hui encore, chacun poursuit son chemin, avec ses questions, ses désirs et ses incertitudes.

Cinq regards se croisent sur une même histoire familiale. Il s'agit de découvrir ce que ces cinq personnes ont fait de cette histoire — et ce qu'elle a fait d'elles.

Commentaire de l'initiateur du projet et père des enfants

J'avais 70 ans en 2022. J'en ai 74 aujourd'hui. Après cinquante ans de cinéma, de films réalisés et produits sur plusieurs continents, après une vingtaine de films présentés au Festival de Cannes et à la Berlinale, ma carrière de cinéaste et de producteur est derrière moi.

Je souhaitais pourtant encore faire un dernier film.

Mais, cette fois, je ne tenais pas nécessairement à le réaliser moi-même.

Mes trois enfants, Chaya, Dawit et Noah, avaient grandi. Ils avaient respectivement 23, 19 et 18 ans, lorsque je leur ai proposé de retourner dans leurs pays de naissance, de les découvrir avec leurs propres yeux et, s'ils le souhaitaient, d'en faire chacun leur film...

L'idée était simple : après avoir été filmés pendant leur enfance, ils pouvaient à leur tour devenir ceux qui filment. Je voulais leur donner les moyens techniques, le temps et la liberté de regarder leurs pays de naissance comme ils le voulaient. Je pensais que ce serait peut-être leur film, ou leurs films, et que je serais là pour les accompagner.

Mais ils ne se sont finalement pas emparés de cette proposition comme je l'avais imaginé.

Et le projet a pris une autre direction.

Au lieu de trois films réalisés par les enfants, il est devenu un film construit à partir de ce que nous avons déjà : vingt ans de photographies, de films, de souvenirs, de traces de notre vie à cinq.

Nous avons commencé à regarder ces archives ensemble.

Et nous avons découvert qu'une même image pouvait contenir plusieurs histoires.

Pour Monika et moi, certaines photographies étaient des souvenirs heureux. Pour nos enfants, elles pouvaient parfois réveiller autre chose : une période, une séparation, une colère, une incompréhension, une question restée sans réponse. Ce que je croyais connaître de notre histoire familiale se trouvait déplacé par leurs paroles.

C'est ainsi que le film est devenu peu à peu ce qu'il est aujourd'hui : un regard collectif sur vingt années d'une famille adoptive.

Chaya, Dawit et Noah ont des rapports très différents à leur histoire et à leurs origines. Les deux garçons ont souhaité découvrir l'Éthiopie et Addis-Abeba, retrouver des lieux et des traces d'une enfance disloquée. Chaya, elle, n'a jamais souhaité rechercher une

éventuelle famille en Inde. Elle a parfois voulu connaître son pays de naissance, mais elle ne souhaite pas que le passé devienne sa destination.

Je ne voulais pas faire un film qui chercherait à expliquer ce qu'est l'adoption, ni prétendre donner une réponse à la question des origines.

Je voulais regarder avec eux ce que vingt ans d'images avaient conservé de notre histoire – et ce qu'elles avaient laissé de côté.



À Addis-Abeba, 29 décembre 2022

Car une famille se photographie surtout lorsqu'elle est heureuse. Les colères, les crises, les silences, les blessures et les incompréhensions sont beaucoup plus rarement filmés.

Nous avons donc décidé de faire entendre aussi ce qui n'était pas dans les images.

Les cinq membres de la famille ont écrit des textes. Les images anciennes ont rencontré les voix d'aujourd'hui. Parfois elles se répondent. Parfois elles se contredisent.

Le film est né de cette confrontation.

Il est aussi, pour moi, un film de fin de parcours. Je ne voulais pas terminer ma vie professionnelle sur une œuvre qui résumerait ma carrière. Après cinquante ans à faire du cinéma, après avoir travaillé dans tant de pays et produit et réalisé des films qui ont

eu une vie bien plus importante que je ne l'aurais imaginé, je souhaitais quelque chose de beaucoup plus simple.

Un film sur et avec les miens.

Parce que, pendant ces vingt dernières années, mes enfants et ma famille m'ont donné une grande partie du courage et de la force nécessaires pour continuer ce métier. Ils ont été, sans le savoir peut-être, une source d'énergie essentielle dans ma vie de cinéaste.

Ce film est modeste au regard de ce que j'ai pu faire auparavant. Mais il est probablement celui auquel je tiens le plus. Je le vois comme un dernier geste de cinéma – et comme une manière de laisser à mes enfants une trace de ces vingt années que nous avons traversées ensemble.

Au départ, je voulais leur donner une caméra pour qu'ils racontent leur histoire.

Finalement, c'est notre histoire commune que nous racontons.

Pierre-Alain Meier, 28.8.2026



Adopter un enfant à l'étranger, un acte néocolonial ?

La question peut sembler provocatrice. Elle est pourtant devenue incontournable. Pendant des décennies, des enfants nés dans des pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine ont été adoptés par des familles vivant dans les pays occidentaux. Ces déplacements ont souvent été présentés comme une manière d'offrir à des enfants privés de leur famille une vie meilleure et un avenir plus sûr.

Mais aujourd'hui, le regard porté sur l'adoption internationale a profondément changé.

Les critiques mettent en évidence des rapports de force inégaux entre pays riches et pays pauvres, entre familles adoptantes et familles biologiques, entre ceux qui ont les moyens d'adopter et ceux qui, parfois, n'ont pas les moyens de garder leur enfant. La pauvreté, l'absence de structures sociales, les inégalités d'accès aux soins ou à l'éducation peuvent contribuer à rendre une séparation familiale presque inévitable. Dans certains pays, des scandales ont également révélé des pratiques particulièrement graves : falsification de documents, pressions exercées sur des mères, enlèvements ou encore rémunérations liées au placement des enfants.

À cela s'ajoute une question plus profonde : que signifie, pour un enfant, être arraché à son pays, à sa langue, à son histoire et à sa culture pour être élevé dans une société qui lui est étrangère ?

C'est notamment cette asymétrie – des enfants allant majoritairement du Sud vers le Nord, dans des contextes marqués par de fortes inégalités économiques et culturelles – qui conduit certains chercheurs et militants à parler de **néocolonialisme**.

Le terme ne fait cependant pas consensus.

L'adoption internationale n'est pas, en droit international, considérée comme une pratique coloniale. La Convention de La Haye de 1993, comme la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, reconnaît qu'elle peut constituer une solution pour un enfant qui ne peut être pris en charge de manière appropriée dans son pays d'origine. Mais elle affirme également le principe de subsidiarité : avant d'envisager une adoption internationale, il convient de rechercher des solutions dans la famille d'origine, la famille élargie et, plus largement, dans le pays d'origine. L'objectif premier doit rester l'intérêt supérieur de l'enfant.

La question n'est donc pas aussi simple qu'un oui ou un non.

Une adoption peut avoir été vécue par des parents comme un acte d'amour et de protection, tout en étant, pour l'enfant devenu adulte, le résultat d'une histoire marquée par des rapports de pouvoir qu'il n'a évidemment pas choisis.

Et que se passe-t-il lorsque l'enfant adopté devient adulte et commence à interroger cette histoire ?

C'est aussi notre question. Chaya est née en Inde, Dawit et Noah en Éthiopie. Ils ont grandi en Suisse, dans une famille qui les aimait et qui pensait avoir fait, au moment de leur adoption, ce qui était le mieux pour eux.

Aujourd'hui, ils peuvent regarder cette histoire autrement. Ils peuvent s'interroger sur leurs parents biologiques, sur les circonstances de leur abandon, sur leur pays de naissance, sur ce qui leur a été transmis – ou pas – de leur culture et de leur histoire. Ils peuvent aussi mesurer ce que signifie avoir grandi en Suisse avec une couleur de peau, un prénom, une origine ou une histoire familiale qui les désignaient parfois comme différents.



Kids Care, Addis-Abeba

Leurs parents adoptifs, eux aussi, doivent regarder leur propre histoire avec un œil différent. Étaient-ils suffisamment conscients des rapports de force qui entouraient l'adoption internationale ? Ont-ils sous-estimé les conséquences du déracinement ? Ont-ils suffisamment préparé leurs enfants à affronter le racisme et les préjugés ?

Et surtout : auraient-ils fait les mêmes choix s'ils avaient su, à l'époque, ce qu'ils savent aujourd'hui ?

En Suisse, ces questions ne sont plus seulement théoriques. En janvier 2025, le Conseil fédéral a pris une décision de principe visant à mettre fin aux adoptions internationales. Le gouvernement considère qu'une interdiction est le seul moyen permettant de protéger suffisamment les personnes concernées contre les pratiques irrégulières.

Cette décision est elle-même discutée et contestée. Elle pose une nouvelle question: **faut-il supprimer l'adoption internationale pour supprimer les risques qui l'accompagnent ?**



Nous ne prétendons pas apporter de réponse définitive. Notre film propose autre chose : écouter cinq personnes qui ont vécu la même histoire familiale, mais pas nécessairement de la même manière. Car derrière les débats sur le colonialisme, les rapports Nord-Sud, les lois et les conventions internationales, il y a trois enfants devenus adultes.

Et il y a leurs parents.

Cinq regards sur une même histoire. Cinq mémoires. Cinq façons de se demander ce que signifie, aujourd'hui, avoir été adopté.

Adoptions internationales : le Conseil fédéral veut arrêter, le Parlement s'y oppose.

Le 29 janvier 2025, le Conseil fédéral a pris une décision de principe visant à mettre fin, à l'avenir, aux adoptions internationales. Il a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de préparer, d'ici à fin 2026, un projet de loi en ce sens.

Cette décision faisait suite aux travaux d'un groupe d'experts indépendants, mandaté pour examiner si le système actuel pouvait être suffisamment renforcé pour prévenir les pratiques irrégulières. Selon ses conclusions, même une révision approfondie du droit ne permettrait pas d'exclure tous les risques d'abus. Le Conseil fédéral considère dès lors qu'une interdiction constitue la meilleure manière de protéger les personnes concernées, en particulier les enfants.

La décision a toutefois suscité de fortes réactions au Parlement.

Lors de l'heure des questions, plusieurs conseillers nationaux ont mis en doute le bien-fondé d'une interdiction générale. Giorgio Fonio (Centre/TI) s'est notamment inquiété de l'impact de la communication du Conseil fédéral sur les familles adoptives et les personnes adoptées. Benjamin Roduit (Centre/VS) a demandé si une adoption internationale accompagnée et contrôlée ne restait pas possible dans le cadre de la Convention de La Haye. Niklaus-Samuel Gugger (PEV/ZH), lui-même adopté en Suisse et membre d'une famille comptant plusieurs personnes adoptées à l'international, a également défendu la possibilité d'un système fondé sur des procédures contrôlées et transparentes.

Beat Jans a rappelé que la décision du Conseil fédéral ne concernait pas les personnes déjà adoptées et qu'elle était « tournée vers l'avenir ». Il a insisté sur les risques révélés par les travaux des experts, notamment dans des pays où la faiblesse des structures étatiques, la pauvreté et la corruption rendent difficile la vérification de l'origine des enfants et de la validité des documents. Même avec la Convention de La Haye et des réformes importantes, a-t-il expliqué, le risque d'abus ne peut être totalement exclu.

Le débat a ensuite gagné les Chambres fédérales.

Le 10 septembre 2025, le Conseil national a adopté, par **151 voix contre 31 et 15 abstentions**, une motion de sa Commission des affaires juridiques demandant au Conseil fédéral de renoncer à son projet d'interdiction et de renforcer à la place les mécanismes de contrôle et de transparence. Le rapporteur de la commission, Simone Gianini (PLR/TI), a reconnu l'existence de problèmes et d'abus dans certains cas, mais a estimé qu'ils ne justifiaient pas une interdiction qu'il a qualifiée d'« arbitraire ».

Le Conseil fédéral, par la voix de Beat Jans, a maintenu sa position tout en se déclarant prêt à examiner également la piste d'un renforcement du système existant. Les adoptions en cours n'étaient pas remises en cause et de nouvelles demandes restaient alors possibles.

Le débat s'est poursuivi en 2026. Le 2 mars 2026, le Conseil national a confirmé sa position en adoptant à nouveau la motion, cette fois par **130 voix contre 35**. Il demande au Conseil fédéral d'abandonner le scénario d'une interdiction et de concentrer le futur projet soumis à consultation sur une révision du droit de l'adoption. Le Conseil fédéral, par la voix de Beat Jans, s'est opposé à cette solution, tout en soulignant que la décision finale reviendrait au Parlement.

Le dossier est donc loin d'être clos.

Derrière ce débat institutionnel se trouvent des questions qui dépassent largement la seule réglementation de l'adoption internationale : comment prévenir les abus ? Comment garantir l'origine et l'histoire de chaque enfant ? Jusqu'où peut-on contrôler une procédure qui traverse plusieurs pays et plusieurs systèmes juridiques ? Et, surtout, comment définir aujourd'hui **l'intérêt supérieur de l'enfant** ?

Ce sont aussi les questions auxquelles notre film est confronté, mais à partir d'une histoire familiale particulière, vécue de l'intérieur par cinq personnes : trois enfants adoptés et leurs deux parents.



Thelma Film, Chaya Meier

Chaya Meier est née en 1999 à Mumbai (Inde). Elle vit en Suisse depuis 2002, à Lausanne, Zurich, puis dans le Jura. Études de juriste d'entreprise à la Haute école de gestion ARC à Neuchâtel, diplômée en 2024. Début 2027, elle reprend la société Thelma Film AG, à Delémont.

Au sein de Thelma Film, fondée en 1988 à Zürich, son père, Pierre-Alain Meier, a produit et coproduit une quarantaine de long-métrages de fiction et documentaires pour le cinéma, dans différents pays, notamment en Argentine (*Memoria del Saqueo* et *La Dignidad de los Nadies* de Fernando Solanas), au Cambodge (*Les Gens de la Rizièrre* et *Un soir après la guerre* de Rithy Panh, *La danse du singe et du poisson* de P. A. Meier), au Chili (*Amélia Lopez O'Neill* de Valeria Sarmiento), au Brésil, (*Douleur d'amour* de P. A. Meier), au Sénégal (*Hyènes* de Djibril Diop Mambéty et *Adieu à l'Afrique* de P. A. Meier), au Burkina Faso (*Yaaba* d'Idrissa Ouedraogo, *Parlons grand-mère* de Djibril Diop Mambéty, *Laafi Tout va bien*, *Moi et mon blanc* et *Delwende* de S. Pierre Yameogo, *Le périmètre de Kamsé* d'Olivier Zuchuat), en Algérie (*Bab el-Oued City* de Merzak Allouache), en Roumanie (*Maria* de Peter Netzer), en Grèce (*Balkanisateur* de Sotiris Goritsas, *Comme des lions de pierre à l'entrée de la nuit* d'Olivier Zuchuat, *Thelma* et *Ikaria BP 1447* de P. A. Meier), en Italie (*Les Hommes du Port* d'Alain Tanner), en France (*Bye Bye* de Karim Dridi, *Karnaval* de Thomas Vincent, *Un été brûlant* de Philippe Garrel), en Palestine (*Salt of this Sea* d'Annemarie Jacir), en Serbie, *Ordinary People* de Vladimir Perisic, au Tchad (*Au loin des villages* d'O. Zuchuat).

En Suisse : Pierre-Alain a produit entre autres *Blind Date* de 12 réalisateurs suisses, dont Christoph Schaub, Samir, Marcel Gisler, Anka Schmid, etc., *Charmants Voisins* et *Win Win* de Claudio Tonetti, *Katabui, au cœur d'Okinawa* (tournage au Japon) de Daniel Lopez, *Pas douce* de Jeanne Waltz, *Les Raisons du Cœur* (tournage en Inde), *More than Honey* (tournage aux USA, en Chine, en Autriche et en Suisse) et *Eldorado* (tournage en Italie et Suisse) de Markus Imhoof, *Love of Fate* (tournage au Liban et en Allemagne), de P. A. Meier.

Pour sa part, Chaya a été associée depuis 2016 aux films de son père : *Adieu à l'Afrique* (2016), *Love of Fate*, (2022), *Sans Roland Béguelin et Marcel Boillat, pas de canton du Jura !* (2024), *Notre famille* (2027). Ces 2 derniers films sont ses premières productions en tant que productrice.

Equipe et données techniques

Scénario, Réalisation, Image	Chaya Meier, Dawit Meier, Noah Meier Monika Bregger, Pierre-Alain Meier
Montage	Marlen Schmid
Montage-son et mixage	Sean Wirz, River Sound Studio AG
Étalonnage	Christoph Walther, Trinipix GmbH
Traductions	Monika Bregger, Chaya Meier
Production	Chaya Meier

Une production

Thelma Film AG, Coin-Dessus 3, CH - 2863 Undervelier

Tél. 079 438 10 68, [chaya.meier\(at\)thelmafilm.ch](mailto:chaya.meier(at)thelmafilm.ch)

avec le soutien de

Cinéforum et la Loterie Romande, Goehner Stiftung, Outside the Box, Succès Cinéma, Succès Passage Antenne, et la participation des auteurs.

Distribution

Outside the Box, Chemin du Martinet 28, CH - 1007 Lausanne

Tél. 021 635 14 34, [info\(at\)outside-thebox.ch](mailto:info(at)outside-thebox.ch)

Données techniques :

Suisse, 2027

Parlé en français, suisse-allemand, anglais, avec titres et sous-titres en FR, resp. DE.

Durée totale : 2 h 48' (1^{ère} partie 1 h 25, 2^e partie 1 h 23)

ISAN 0000-0006-6893-0000-W-0000-0000-F

© Thelma Film AG, 2027